



# Inscription Maison Pour Tous

Saison 2020/2021

d'octobre 2020 à juin 2021

Nom :			
Prénom :		Né(e) le	
Adresse :			
Code Postal :		Ville :	
Tél. mobile :		Tél. fixe :	
Courriel en majuscule !	@		

Adhésion		18,00 €	
Activité 1 :			Jour :
			Heure :
Activité 2 :			Jour :
			Heure :
Activité 3 :			Jour :
			Heure :
Activité 4 :			Jour :
			Heure :
Réduction	5% en cas de cumul de 2 activités ou de 2 cours d'une même activité		
Total			un chèque encaissé au 15/10/20
		<b>ou</b>	
			1er chèque incluant les 18€ d'adhésion encaissé au 15/10/20
			2ème chèque encaissé au 15/01/21
			3ème chèque encaissé au 15/04/21

Certificat Médical ou Questionnaire de santé (CM de - de 3ans)	OUI		NON	
Attestation CE :	OUI		NON	
Etes-vous disponible pour donner un peu de votre temps pour la MPT ? (dans le cadre du CEC)	OUI		NON	
organisation d'événements <input type="checkbox"/> mécénat <input type="checkbox"/> communication <input type="checkbox"/> autres compétences				
Acceptez-vous que l'on utilise les photos et/ou films que l'on pourrait prendre de vous ou de vos enfants dans le cours de l'année et ce uniquement à des fins de promotion de la MPT (plaquette, affiches, site web...) ?	OUI		NON	
Avez-vous l'application Whatsapp?	OUI		NON	

**Observations :**

MAISON POUR TOUS Chemin du Cimetière 95650 Boissy l'Aillier 01.34.42.10.28      06.30.48.59.32      mptboissy95@orange.fr Association loi 1901	Date de l'inscription : Signature obligatoire J'accepte le <u>règlement intérieur</u>
--	--

En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 (relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés), modifiée par la loi 2004-801 du 06 août 2004 (relative à la protection des personnes physiques à l'égard de traitement de données à caractère personnel), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition, relatif aux informations qui vous concernent. Pour cela vous pouvez en faire la requête auprès du Président de l'Association, à l'adresse ci-dessous. Ces informations ne sont destinées qu'à la gestion de la MPT et ne sont pas conservées au-delà d'un an après votre année d'inscription.

**Aucun remboursement ne sera accepté au delà des deux premiers cours d'essais.**